



NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2025 – 016	COVID-19 – LEVÉE DES MESURES DE PRÉCAUTION ET DU PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES IRIS »	04.06.2025

À l'attention de l'ensemble des habitants,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Comme évoqué dans la note d'information n°2025-014 du 30 mai 2025, deux cas de COVID-19 ont été déclarés le 26 mai 2025 et un troisième cas le 27 mai 2025 au sein de l'unité de vie « Les Iris » - 1^{er} étage du bâtiment B. Des mesures de précaution ont alors été mises en œuvre au sein de cette unité de vie et notamment, le port du masque chirurgical a été rendu obligatoire pour les personnels, intervenants extérieurs, visiteurs, familles et proches au sein de cette unité de vie et les sorties à l'extérieur de l'unité de ses habitants, suspendues.

Les habitants révélés positifs les 26 et 27 mai 2025 ont vu leur isolement levé après validation par un médecin à l'échéance d'une période de 7 jours, ce qui a clos la situation de cluster au sein de l'unité de vie « Les Iris ».

Le lundi 2 juin 2025, une habitante a été déclarée positive à la COVID-19 au sein de l'unité de vie « Les Iris » ; elle a été isolée dans son logement et sa famille informée. Je vous informe qu'elle va bien et qu'elle fait l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Aujourd'hui, mercredi 4 juin 2025, au regard de cette situation, j'ai le plaisir de vous annoncer que pour soutenir et favoriser les liens familiaux et sociaux, j'ai décidé de lever les restrictions jusqu'ici en vigueur pour ce qui concerne la vie sociale des habitants et les visites des familles et des proches.

Ainsi,

- Les animations et activités transversales entre les unités de vie sont de nouveau possibles (PASA, ateliers d'activités physiques et de prévention des chutes ...).

- Les promenades et sorties dans les espaces extérieurs et l'Espace Vie Sociale et Animation pour les habitants de l'unité de vie « Les Iris » et leurs proches sont de nouveau possibles.
- L'obligation du port du masque au sein de la Résidence DEBROU est levée pour tous (personnels, familles, proches, visiteurs ...). Vous êtes autorisés à circuler au sein de la Résidence DEBROU sans masque, sauf si vous souffrez de symptômes d'infection respiratoire (il convient alors de porter un masque chirurgical), et à partager des repas avec votre parent ou proche, sur réservation auprès de l'Accueil.

J'attire votre attention sur le maintien de solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement à votre disposition afin de procéder à un lavage des mains lors de votre entrée et lors de votre sortie de la Résidence DEBROU.

Par ailleurs, si la situation sanitaire le nécessite, je me réserve la faculté de rendre à nouveau obligatoire le port du masque à tout moment et de remettre en place les mesures de prévention.

Restant mobilisés et vigilants pour promouvoir la vie sociale et familiale de chaque habitant, votre parent ou proche et préserver la santé de chacun,

Je vous remercie vivement de votre vigilance, de votre confiance et de votre soutien.

Je m'excuse,

Le Directeur

A. ESSALHI

